

Documents à fournir

Cette demande de location est à compléter, dater et signer par le/la candidat(e), le/la conjoint(e)/colocataire/garant(e). Elle doit être remise au Service des domaines et bâtiments, accompagnée des documents ci-dessous. Seuls les dossiers complets sont traités.

- Copie des pièces d'identité / permis de séjour valables pour tous les candidats.
 Pour les Suisses : pièce d'identité ou passeport ou attestation d'établissement.
 Pour les étrangers : autorisation d'établissement (permis « B » ou « C » ou « L » ou « F »).
- Fiche de salaire du dernier mois ou copie du contrat de travail si en période d'essai.
 Pour les indépendants : copie de la dernière taxation fiscale et copie de leur inscription au Registre du Commerce.
 Pour les retraités : copie de la rente versée par la Caisse de compensation AVS.

L'attention du demandeur est attirée sur le fait que la présente inscription est valable pour la place de parc ou garage-box précité(e) et n'engage aucunement la Commune de La Tour-de-Peilz quant à l'attribution de celui-ci.

Le(s) soussigné(s) certifie(nt) avoir visité l'objet, donné les renseignements exacts et complets, ainsi qu'avoir pris connaissance et accepté les conditions mentionnées ci-dessus. Il(s) autorise(nt) le Service des domaines et bâtiments à prendre tout renseignement complémentaire jugé nécessaire mais concernant uniquement le dossier en cours. Il(s) prend(nent) note que les déclarations fausses ou erronées tombent sous le coup du Code Pénal et peut(vent) être poursuivi(s) en justice.

Au cas où, après avoir accepté (y compris oralement) la location d'un objet, il(s) ne donnerait(ent) pas suite au bail qui lui/leur aurait été présenté ou envoyé pour signature, le(s) demandeur(s) reconnaît(ssent) devoir au Service des domaines et bâtiments la somme forfaitaire de Fr. 100.00 (cent francs) à titre d'indemnité pour les frais administratifs engagés.

Lieu et Date :

Signature du/de la candidat(e) :

Signature du/de la conjoint(e) /colocataire / garant(e) :

